

Placement Millésime Avril 2016

Titre de créance de droit français à capital non garanti en cours de vie et à l'échéance⁽¹⁾

Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique de type actions

- **Émetteur** : SG Issuer (véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois, filiale à 100% de Société Générale Bank & Trust S.A., elle-même filiale à 100% de Société Générale)
- **Garant de la formule** : Société Générale (Moody's A2, Standard & Poor's A au 05/11/2015⁽²⁾). Le souscripteur supporte le risque de crédit de Société Générale en tant que Garant de l'Émetteur et de la formule
- **Durée d'investissement conseillée** : 10 ans (hors cas de remboursement automatique anticipé, voir en page 4)
- **Éligibilité** : Contrat de capitalisation

Produit conçu par Société Générale Corporate & Investment Banking et distribué de manière exclusive par MAIF Solutions Financières



⁽¹⁾ Le souscripteur prend également un risque de perte en capital non mesurable a priori si les titres de créance sont revendus en dehors des dates de remboursement définies ci-après, alors que les conditions de déclenchement du remboursement ne sont pas réunies.

⁽²⁾ Notations en vigueur au moment de l'impression de cette brochure. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.



Objectifs d'investissement

Placement Millésime Avril 2016 : une offre valable jusqu'au 4 avril 2016 inclus.

Bénéficiez avec Placement Millésime Avril 2016 :

- D'un **objectif de coupon de 7,5% chaque année**.
- Et d'un **mécanisme de remboursement anticipé activable automatiquement** de l'année 1 à l'année 9.

Placement Millésime Avril 2016 est un produit financier d'une durée maximale de 10 ans⁽¹⁾, offrant aux souscripteurs :

- Une indexation à **un indice des marchés actions européens** : l'indice EURO iSTOXX® EWC 50.
- Un **objectif de coupon annuel de 7,5% versé** tant que l'indice n'a pas baissé de plus de 20% à chaque date de constatation annuelle⁽²⁾.
- **L'activation automatique d'un mécanisme de remboursement anticipé de l'année 1 à l'année 9**, si l'indice clôture à son niveau initial ou au-dessus à une date de constatation annuelle⁽²⁾, avec le versement du coupon de 7,5% au titre de l'année (soit un Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut compris entre 0,8% et 7,5%⁽³⁾).
- Le **remboursement de l'intégralité du capital** si, à l'échéance, l'indice n'a pas baissé de plus de 50% par rapport à son niveau initial (perte en capital au-delà).

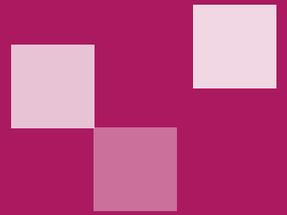
Les termes « Capital » et « Capital Initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale de Placement Millésime Avril 2016, soit 1000 euros. Dans cette brochure, les calculs sont présentés dans l'hypothèse d'une détention du produit du 4 avril 2016 jusqu'à la date d'échéance (le 7 avril 2026) ou, selon le cas, la date de remboursement anticipé.

L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part et l'Émetteur d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

⁽¹⁾ Titre de créance à capital non garanti représentatif d'une unité de compte d'un contrat de capitalisation.

⁽²⁾ Veuillez vous référer aux caractéristiques financières en page 10 du document pour le détail des dates.

⁽³⁾ Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de Société Générale en tant que Garant de l'Émetteur et de la formule. Une sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice EURO iSTOXX® EWC 50, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque de perte sur le capital.



→ AVANTAGES

- **L'opportunité de bénéficier d'un coupon de 7,5% par an de l'année 1 à 10** : dès que la performance de l'indice est supérieure ou égale à -20% à l'une des dates de constatation annuelle, le souscripteur reçoit un coupon de 7,5% au titre de l'année.
- **Une possibilité de remboursement automatique anticipé de l'année 1 à 9** : dès lors que la performance de l'indice est positive ou nulle à l'une des dates de constatation annuelle, le souscripteur reçoit le remboursement de son capital par anticipation, augmenté du coupon au titre de l'année (soit un Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut compris entre 0,8% à 7,5%).
- **Une protection conditionnelle du capital à l'échéance jusqu'à une baisse de l'indice de 50% par rapport à son niveau initial** : si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été activé précédemment, le souscripteur reçoit son capital initial à l'échéance tant que l'indice ne clôture pas en baisse de plus de 50% à l'échéance par rapport à son niveau initial.
- Si le montant total des dividendes bruts versés par les actions composant l'indice est supérieur au niveau de dividende préfixé, **la performance de l'indice en sera améliorée** à concurrence de la différence entre le niveau de dividende préfixé et le niveau des dividendes bruts réellement détachés par les actions, ce qui peut avoir un impact sur le risque de franchissement du seuil de perte en capital à l'échéance, ainsi que sur la probabilité de remboursement anticipé du produit.

→ INCONVÉNIENTS

- **Un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance** : la valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarii, les souscripteurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement. En cas de revente des titres de créance en dehors des dates de remboursement définies ci-après alors que les conditions de déclenchement du remboursement ne sont pas réunies, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat de capitalisation, le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date de remboursement final.
- **Risque de crédit** : le souscripteur est exposé à un éventuel défaut de Société Générale en tant que Garant de l'Émetteur et de la formule (qui induit un risque sur le remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit du Garant (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit).
- **Risque de volatilité** : le rendement de Placement Millésime Avril 2016 à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'indice autour du seuil de -50%.
- **En cas de remboursement automatique anticipé, plafonnement des gains** : le souscripteur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'indice du fait du mécanisme de plafonnement des gains (soit un Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut maximum de 7,5%).
- Le souscripteur **ne connaît pas à l'avance la durée effective de son investissement** : cette dernière peut varier de 1 an à 10 ans.
- Si le montant total des dividendes bruts versés par les actions composant l'indice est inférieur au niveau de dividende préfixé, **la performance de l'indice en sera pénalisée** à concurrence de la différence entre le niveau de dividende préfixé et le niveau des dividendes bruts réellement détachés par les actions, ce qui peut avoir un impact sur le risque de franchissement du seuil de perte en capital à l'échéance, ainsi que sur la probabilité de remboursement anticipé du produit.

Mécanisme de remboursement de Placement Millésime Avril 2016

→ Mécanisme de versement des coupons annuels potentiels de l'année 1 à 10

- De l'année 1 à 10, à chaque date de constatation annuelle⁽¹⁾, dès lors que la performance de l'indice EURO iSTOXX® EWC 50 par rapport à son niveau initial (constaté le 4 avril 2016) est supérieure ou égale à -20%, le souscripteur reçoit⁽²⁾, à la date de paiement du coupon⁽¹⁾ :

Un coupon de 7,5%

- Sinon, aucun coupon n'est versé au titre de l'année.

→ Mécanisme de remboursement anticipé potentiel activable automatiquement de l'année 1 à 9

- De l'année 1 à 9, à chaque date de constatation annuelle⁽¹⁾, dès lors que la performance de l'indice EURO iSTOXX® EWC 50 par rapport à son niveau initial (constaté le 4 avril 2016) est positive ou nulle, un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé et le souscripteur reçoit⁽²⁾, en plus des coupons perçus en cours de vie, à la date de remboursement anticipé⁽¹⁾ :

L'intégralité de son capital initial
+
Le coupon de 7,5% au titre de l'année
(soit un Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut compris entre 0,8% et 7,5%⁽²⁾ en fonction
du nombre de coupons perçus en cours de vie)

- Sinon le produit continue

→ Mécanisme de remboursement à l'échéance l'année 10

Cas favorable : Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été activé précédemment et, à la date de constatation finale (le 30 mars 2026), l'indice n'a pas baissé de plus de 20% par rapport à son niveau initial (constaté le 4 avril 2016) :

- Le souscripteur reçoit, en plus des coupons perçus en cours de vie, le 7 avril 2026⁽²⁾ :

L'intégralité de son capital initial
+
Le coupon de 7,5%
(soit un Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut compris entre 0,7% et 7,4%⁽²⁾ en fonction
du nombre de coupons perçus en cours de vie)

Cas médian : Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été activé précédemment et, à la date de constatation finale (le 30 mars 2026), l'indice n'a pas baissé de plus de 50% par rapport à son niveau initial (constaté le 4 avril 2016) :

- Le souscripteur reçoit, en plus des coupons perçus en cours de vie, le 7 avril 2026⁽²⁾ :

L'intégralité de son capital initial
(soit un Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut compris entre 0,0% et 6,9%⁽²⁾ en fonction
du nombre de coupons perçus en cours de vie)

Cas défavorable : Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été activé précédemment et, à la date de constatation finale (le 30 mars 2026), l'indice a baissé de plus de 50% par rapport à son niveau initial (constaté le 4 avril 2016) :

- Le souscripteur reçoit, en plus des coupons perçus en cours de vie, le 7 avril 2026⁽²⁾ :

La Valeur Finale de l'indice⁽³⁾
Dans ce scénario, le souscripteur subit une perte en capital totale ou partielle

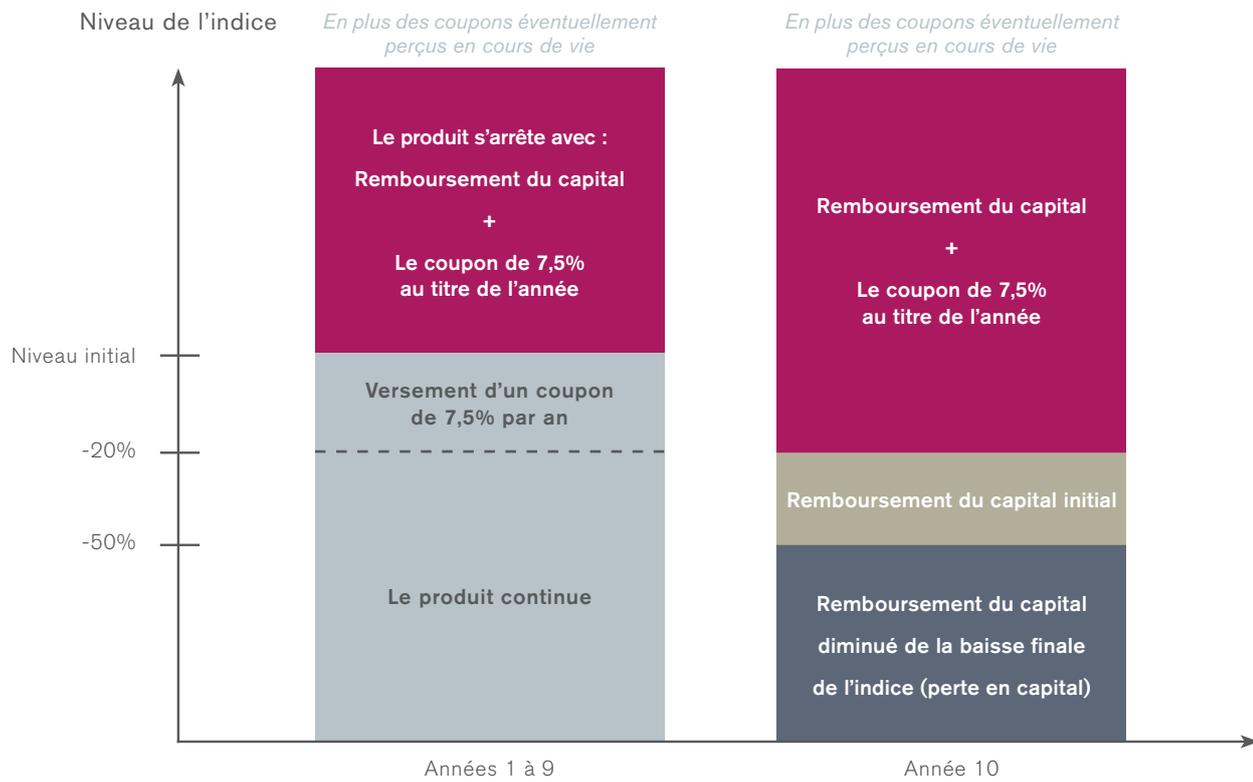
⁽¹⁾ Veuillez vous référer aux caractéristiques financières en page 10 du document pour le détail des dates.

⁽²⁾ Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de Société Générale en tant que Garant de l'Émetteur et de la formule. Une sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice EURO iSTOXX® EWC 50, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque de perte sur le capital.

⁽³⁾ La valeur finale de l'indice EURO iSTOXX® EWC 50 à l'échéance est déterminée en pourcentage de sa valeur initiale.



→ Illustration du mécanisme



Graphique à caractère uniquement informatif

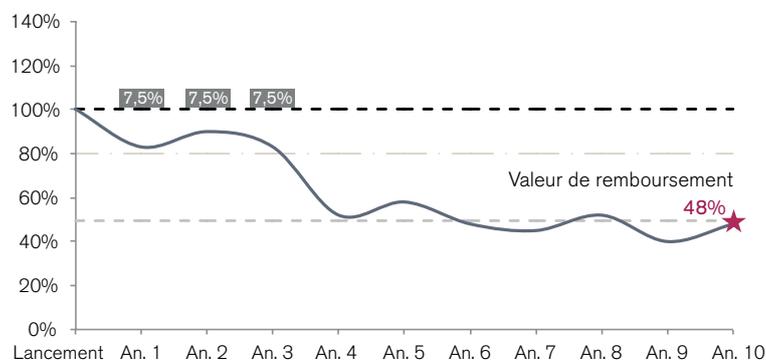
Illustrations du mécanisme

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale de la part de Société Générale.

— Évolution de l'indice l'indice EURO iSTOXX® EWC 50
 - - - - - Seuil de protection du capital à l'échéance
 - - - - - Seuil de versement des coupons
 - - - - - Seuil d'activation du mécanisme de remboursement anticipé
 ★ Remboursement du produit

→ Scénario défavorable : forte baisse continue de l'indice, supérieure à 50% à l'échéance

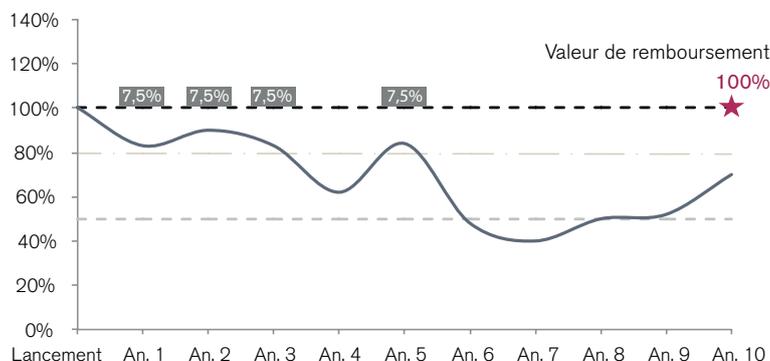
Niveau de l'indice
EURO iSTOXX® EWC 50



- À chaque date de constatation annuelle, l'indice clôture en baisse par rapport à son niveau initial. Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé.
- Aux dates de constatation de l'année 1 à l'année 3, l'indice clôture à chaque fois au-dessus du seuil de versement des coupons. Le souscripteur reçoit alors un coupon de 7,5% par an au titre de ces années.
- À l'échéance des 10 ans, l'indice a baissé de plus de 50% par rapport à son niveau à la date de constatation initiale (-52%).
- Le souscripteur reçoit alors la valeur finale de l'indice, soit 48%⁽¹⁾.
- **Soit un Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut de -4,3%⁽¹⁾, contre un Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut de -7,0% pour un investissement direct dans l'indice.**
- **Dans le cas le plus défavorable, la perte en capital peut être totale et le montant remboursé nul.**

→ Scénario médian : baisse modérée de l'indice, inférieure à 50% à l'échéance

Niveau de l'indice
EURO iSTOXX® EWC 50



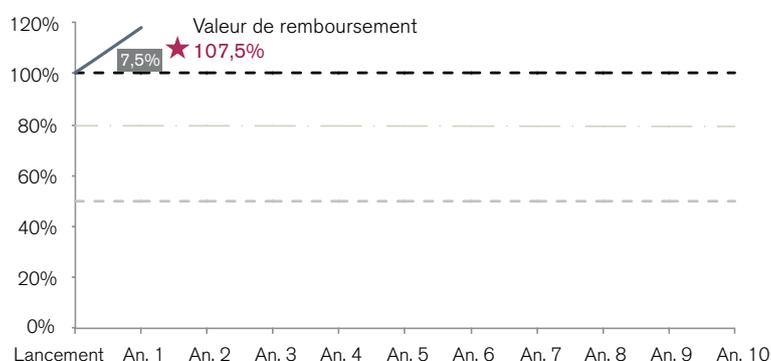
- À chaque date de constatation annuelle, l'indice clôture en baisse par rapport à son niveau initial. Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé.
- Aux dates de constatation de l'année 1 à l'année 3 et l'année 5, l'indice clôture à chaque fois au-dessus du seuil de versement des coupons. Le souscripteur reçoit alors un coupon de 7,5% par an au titre de ces années.
- À l'échéance des 10 ans, l'indice a baissé de moins de 50% par rapport à son niveau à la date de constatation initiale (-30%).
- Le souscripteur reçoit l'intégralité de son capital⁽¹⁾.
- **Soit un Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut de 3,2%⁽¹⁾ contre un Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut de -3,4% pour un investissement direct dans l'indice.**

⁽¹⁾ Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de Société Générale en tant que Garant de l'Émetteur de et la formule. Une sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice EURO iSTOXX® EWC 50, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque de perte sur le capital.



→ Scénario favorable : hausse de l'indice à l'issue de l'année 1

Niveau de l'indice
EURO iSTOXX® EWC 50



- À l'issue de la 1^{ère} année, l'indice clôture en hausse par rapport à son niveau initial (+19%). Le mécanisme de remboursement est donc activé.
- Le souscripteur reçoit alors l'intégralité de son capital plus le coupon de 7,5% au titre de l'année, soit 107,5%⁽¹⁾.
- **Soit un Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut de 7,5%⁽¹⁾ contre un Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut de 19,0% pour un investissement direct dans l'indice.**

⁽¹⁾ Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de Société Générale en tant que Garant de l'Émetteur et de la formule. Une sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice EURO iSTOXX® EWC 50, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque de perte sur le capital.

Une exposition à l'indice EURO iSTOXX® EWC 50

L'indice EURO iSTOXX® EWC 50 (EURO iSTOXX® Equal Weight Constant 50 index) est un indice de marché actions créé par STOXX Limited dont la cotation est calculée, tenue à jour et publiée en temps réel par STOXX Limited. Il est **équipondéré** et est composé des 50 actions de l'indice EURO STOXX 50®, indice de référence de la zone Euro. Contrairement à l'indice EURO STOXX 50® dont les composants sont pondérés principalement sur la base de leur capitalisation boursière, l'indice EURO iSTOXX® EWC 50 pondère de façon équivalente l'ensemble de ses constituants. Ainsi, chaque action représente 2% du poids global de l'indice à chaque date de rebalancement.

Sa composition est revue trimestriellement, sur la base des mêmes critères que ceux valant pour l'indice EURO STOXX 50®. L'indice EURO iSTOXX® EWC 50 est donc composé des 50 capitalisations boursières les plus représentatives parmi les sociétés cotées sur 12 places boursières de la zone Euro (dont la France, l'Allemagne et le Luxembourg). Ces 50 valeurs sont sélectionnées en fonction de leur capitalisation boursière, mais aussi du nombre de titres disponibles sur le marché. **L'indice EURO iSTOXX® EWC 50 est calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent et en retranchant un dividende forfaitaire et constant de 50 points par an. Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de dividende préfixé, la performance de l'indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice «Price Return» classique.**

Un niveau de dividende fixe de 50 points pour un spot de l'indice EURO iSTOXX® EWC 50 à 1000 points est équivalent pour l'indice EURO STOXX 50® à un dividende fixe de 156,15 points (pour un cours de l'indice EURO STOXX 50® à 3123,12 points à la date de lancement de l'indice EURO iSTOXX® EWC 50 au 19 novembre 2014). Pour information, le niveau de dividendes bruts distribués par l'indice EURO STOXX 50® au cours de l'année 2014 est de 114,07 points (Source : Bloomberg - SX5ED Index à fin 2014).

Pour de plus amples informations sur l'indice, consulter le site www.stoxx.com

→ Évolutions comparées de l'indice EURO iSTOXX® EWC 50 et de l'indice EURO STOXX 50® (dividendes non réinvestis)

L'indice EURO iSTOXX® EWC 50 a été lancé le 19 novembre 2014 à un niveau de 1000 points. Toutes les données précédant le 19 novembre 2014 sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'indice s'il avait été lancé dans le passé. Les comparaisons présentées ci-dessous sont uniquement illustratives et ne constituent en aucun cas un indicateur relatif à la performance future du sous-jacent.



Source : Bloomberg, du 2 novembre 2005 au 2 novembre 2015.

LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ET/OU SIMULATIONS DE PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, ni Société Générale ni l'émetteur n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

→ Performances cumulées

	EURO iSTOXX® EWC 50 (évolution simulée jusqu'au 19/11/2014, et réelle ensuite)	EURO iSTOXX 50® (dividendes non réinvestis)
1 an	8,75%	10,32%
3 ans	31,44%	34,84%
5 ans	13,42%	20,05%
10 ans	1,31%	3,43%

Événements extraordinaires affectant le (ou les) sous-jacent(s) : ajustement ou substitution – remboursement anticipé du produit : afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du produit, la documentation relative au produit prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, (ii) le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.

Source : Bloomberg, du 2 novembre 2005 au 2 novembre 2015.

LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ET/OU SIMULATIONS DE PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, ni Société Générale ni l'émetteur n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Principales caractéristiques

CODE ISIN	FR0013041753
TYPE	Titres de créance de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance
ÉMETTEUR	SG Issuer (véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois, filiale à 100% de Société Générale Bank & Trust S.A., elle-même filiale à 100% de Société Générale)
GARANT	Société Générale (Moody's A2, Standard & Poor's A) ⁽¹⁾
DEVISE	Euro
VALEUR NOMINALE	1 000 euros
ÉLIGIBILITÉ	Contrat de capitalisation
SOUSCRIPTION	Du 4 janvier 2016 au 4 avril 2016
PRIX D'ÉMISSION	100% de la Valeur Nominale à la date d'émission
MONTANT MINIMUM DE SOUSCRIPTION	1 000 euros
COMMISSIONS	Société Générale paiera à MAIF en sa qualité de distributeur une rémunération annuelle moyenne (calculée sur la base de la durée des Titres) égale à 0,4% maximum du montant des Titres effectivement placés
SOUS-JACENT	Indice EURO iSTOXX® EWC 50 - Ticker Bloomberg : ISXEC50 Index
DATE D'ÉMISSION	4 janvier 2016
DATE DE CONSTATATION INITIALE	4 avril 2016
DATES DE CONSTATATION ANNUELLE	28 mars 2017 ; 28 mars 2018 ; 28 mars 2019 ; 30 mars 2020 ; 29 mars 2021 ; 28 mars 2022 ; 28 mars 2023 ; 28 mars 2024 ; 28 mars 2025
DATES DE PAIEMENT DES COUPONS ANNUELS	4 avril 2017 ; 4 avril 2018 ; 4 avril 2019 ; 6 avril 2020 ; 6 avril 2021 ; 4 avril 2022 ; 4 avril 2023 ; 4 avril 2024 ; 4 avril 2025 ; 7 avril 2026
DATES DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ	4 avril 2017 ; 4 avril 2018 ; 4 avril 2019 ; 6 avril 2020 ; 6 avril 2021 ; 4 avril 2022 ; 4 avril 2023 ; 4 avril 2024 ; 4 avril 2025
DATE DE CONSTATATION FINALE	30 mars 2026
DATE D'ÉCHÉANCE	7 avril 2026
AGENT DE CALCUL	Société Générale, ce qui peut être source de conflit d'intérêt
MARCHÉ SECONDAIRE	Société Générale s'engage, dans des conditions normales de marché, à donner de manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du produit avec une fourchette achat/vente de 1%
VALORISATION	Quotidienne et publiée au moins une fois tous les 15 jours sur les pages Reuters, Sixtelekurs. Elle est par ailleurs tenue à disposition du public sur demande en permanence
DOUBLE VALORISATION	À titre indicatif, une double valorisation sera également assurée, tous les 15 jours, par Thomson Reuters (société indépendante)
COTATION	Bourse de Luxembourg
RÈGLEMENT/LIVRAISON	Euroclear France

Le produit s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des souscripteurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité.

⁽¹⁾ Notations en vigueur au moment de l'impression de cette brochure (05/11/2015). Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

→ FACTEURS DE RISQUE

Il est recommandé aux souscripteurs de se reporter à la rubrique «facteurs de risques» du prospectus du produit et aux Conditions Définitives d'Émission avant tout investissement dans le produit.

- **Risque de crédit** : les souscripteurs prennent un risque de crédit final sur Société Générale en tant que garant de l'émetteur. En conséquence, l'insolvabilité du garant peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.
- **Risque de marché** : le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.
- **Risque de liquidité** : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.
- **Risque de perte en capital** : le produit présente un risque de perte en capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarios, les souscripteurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.

→ INFORMATIONS IMPORTANTES

Avant tout investissement dans ce produit, les souscripteurs sont invités à se rapprocher de leurs conseillers financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

Commercialisation dans le cadre d'un contrat de capitalisation : l'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l'« Instrument Financier ») est un actif représentatif de l'une des unités de compte du contrat de capitalisation (ci-après le « Contrat de Capitalisation »). Ce document décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières de l'Instrument Financier en tant qu'unité de compte du Contrat de Capitalisation. Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat de Capitalisation. Ce document ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.

Caractère promotionnel de ce document : le présent document est un document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire.

Restrictions générales de vente : il appartient à chaque souscripteur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit.

Information sur les commissions, rémunérations payées à des tiers ou perçues de tiers : si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les souscripteurs potentiels du produit de toute rémunération ou commission que Société Générale et/ou l'émetteur paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

Agrément : Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé et supervisé par la Banque Centrale Européenne (BCE) et l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et soumis à la réglementation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Garantie par Société Générale : le produit bénéficie d'une garantie de Société Générale (ci-dessous le « Garant »). Le paiement à la date convenue de toute somme due par le débiteur principal au titre du produit est garanti par le Garant, selon les termes et conditions prévus par un acte de garantie disponible auprès du Garant sur simple demande. En conséquence, le souscripteur supporte un risque de crédit sur le Garant.

Performances sur la base de performances brutes : les gains éventuels peuvent être réduits par l'effet de commissions, redevances, impôts ou autres charges supportées par le souscripteur.

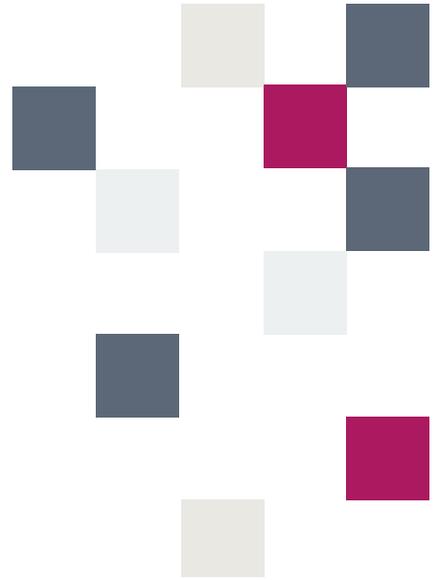
Rachat par Société Générale ou dénouement anticipé du produit : seule Société Générale s'est engagée à assurer un marché secondaire sur le produit. Société Générale s'est expressément engagée à racheter, dénouer ou proposer des prix pour le produit en cours de vie de ce dernier. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du produit (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Société Générale peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement du produit) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de déblocement de la position de Société Générale liés à ce rachat. Société Générale et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au produit ou sur tout investissement dans le produit.

Restrictions permanentes de vente aux États-Unis d'Amérique : LES TITRES DÉCRITS AUX PRÉSENTES QUI SONT DÉSIGNÉS COMME DES TITRES AVEC RESTRICTION PERMANENTE NE PEUVENT À AUCUN MOMENT, ÊTRE LA PROPRIÉTÉ LÉGALE OU EFFECTIVE D'UNE « U.S. PERSON » (AU SENS DÉFINI DANS LA RÉGULATION S) ET PAR VOIE DE CONSÉQUENCE, SONT OFFERTS ET VENDUS HORS DES ÉTATS-UNIS À DES PERSONNES QUI NE SONT PAS DES RESSORTISSANTS DES ÉTATS-UNIS, SUR LE FONDAMENT DE LA RÉGULATION S.

Information sur les données et/ou chiffres provenant de sources externes : l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, ni Société Générale ni l'Émetteur n'assument aucune responsabilité à cet égard.

Données de marché : les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Avertissement relatif à l'indice : l'indice mentionné dans le présent document (l'« Indice ») n'est ni parrainé, ni approuvé ni vendu par Société Générale. Société Générale n'assumera aucune responsabilité à ce titre. **Disclaimer de l'Indice EURO iSTOXX® EWC 50** : L'indice EURO iSTOXX® EWC 50 ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants (Les « Concédants »), et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les valeurs basées sur l'indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'indice.



MAIF Solutions Financières - SAS au capital de 6 659 016 Euros - RCS Niort 350 218 467 - 79038 Niort cedex 9. Intermédiaire en opérations d'assurance et intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement, inscrit au registre unique sous le n° 7031206 (www.orias.fr), enregistré auprès de la chambre nationale des conseillers en investissements financiers (CNCIF) sous le n° D008241, titulaire de la carte T n° 323 délivrée par la préfecture des Deux-Sèvres, et exerçant sous le contrôle de l'ACPR, 61 rue Taitbout - 75009 Paris cedex.

www.maif.fr

